

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq, le cinq septembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT

Absent excusé : Loïc CHEVALIER donne procuration à Elodie LAVERT

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2025-43 : Gîte des Biefs : location sur une période longue

M. le Maire rappelle au Conseil que la gérante de l'épicerie fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2025. Il ajoute que le fond de commerce est en vente.

Il informe le Conseil qu'il a rencontré courant août une personne fortement intéressée par le projet de reprise du commerce. Cette personne habite aujourd'hui sur St Etienne. Se pose alors pour elle le problème de trouver un appartement à louer afin de résider à proximité du commerce dans le cas où elle concrétiserait son projet.

M. le Maire ajoute qu'aujourd'hui l'épicerie est un service nécessaire au dynamisme de la vie du village. Il serait fort dommage qu'aucun repreneur ne puisse assurer la pérennité de ce commerce pour faute de pénurie de logement. Il propose donc au Conseil d'envisager de mettre à disposition d'un éventuel repreneur de l'épicerie, le gîte des Biefs en instaurant une location mensuel.

M. le Maire propose au Conseil :

- de mettre à disposition de façon exceptionnelle, le gîte des Biefs en proposant à un éventuel repreneur de l'épicerie, une location du gîte communal des Biefs
- de fixer le prix de location mensuel à 400 €
- de laisser à la charge du locataire les frais d'électricité et d'eau
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition de façon exceptionnelle, le gîte des Biefs en proposant à un éventuel repreneur de l'épicerie, une location du gîte communal des Biefs
- de fixer le prix de location mensuel à 400 €
- de laisser à la charge du locataire les frais d'électricité et d'eau

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT



Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20250905-2025-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025